

DIRECTION DE LA VOIRIE  
JFP/MS N° AR22000589

-----  
**ARRÊTE TEMPORAIRE  
DE CIRCULATION ET DE  
STATIONNEMENT**  
-----

*Rue Freycinet (entre l'avenue de la  
Courtillière et la rue du Grand Pommeraye),*

*Création de liaisons douces et requalification  
de la voie,*

*Du 28 novembre 2022 au 09 décembre 2022  
inclus,*

**TRAVAUX DE NUIT**  
**CHANTIER MOBILE**

Le Maire de Lagny-sur-Marne ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.2213-1 et suivants ;

VU l'article R.417-10 du Code de la Route (anciennement R 37.1) et ses décrets subséquents ;

VU la demande d'autorisation en date du 14 novembre 2022 de l'entreprise EIFFAGE ROUTE sise Zac du bel Air – rue Charles Cordier - 77164 FERRIERES EN BRIE, pour la création de liaisons douces et requalification de la voie, du 24 octobre 2022 au 30 décembre 2022 inclus ;

**CONSIDÉRANT** qu'il revient à l'autorité municipale de prendre toutes les dispositions utiles de manière à assurer la parfaite sécurité et la commodité des usagers pendant les travaux.

## A R R E T E

**ARTICLE 1** - Du 28 novembre 2022 au 09 décembre 2022 inclus de 20h00 à 06h30, **rue Freycinet (entre l'avenue de la Courtillière et la rue du Grand Pommeraye)** : la voie sera fermée à la circulation.

**ARTICLE 2** - Du 28 novembre 2022 au 09 décembre 2022 inclus de 20h00 à 06h30, **rue Freycinet (entre l'avenue de la Courtillière et la rue du Grand Pommeraye)** : une déviation pour les piétons et les véhicules sera mise en place par l'entreprise.

**ARTICLE 3** - La signalisation conforme au Code de la Route nécessaire à la mise en œuvre des présentes dispositions sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux.

**ARTICLE 4** - Une mise en fourrière pourra être requise en cas de non-respect de ce règlement conformément à l'article R.417.10 du Code de la Route, aux frais et risques des propriétaires.

**ARTICLE 5** - Le présent arrêté, à compter de son caractère exécutoire, peut faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois : par courrier adressé au Tribunal administratif de Melun, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 6** - M. le Commissaire de Police de Lagny-sur-Marne, les Agents de la Police et tous les agents régulièrement mandatés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 7** - Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- A M le Commissaire de Police de Lagny-sur-Marne,
- A M. le Chef de Centre de Secours Principal de Lagny-sur-Marne,
- Au Pétitionnaire.

Fait à LAGNY-SUR-MARNE, le quatorze novembre deux mille vingt-deux.

Pour extrait conforme

Le Maire de Lagny-sur-Marne

Certifié exécutoire à la suite  
sa publication électronique le : 17/11/2022  
Lagny-sur-Marne le : 17/11/2022

